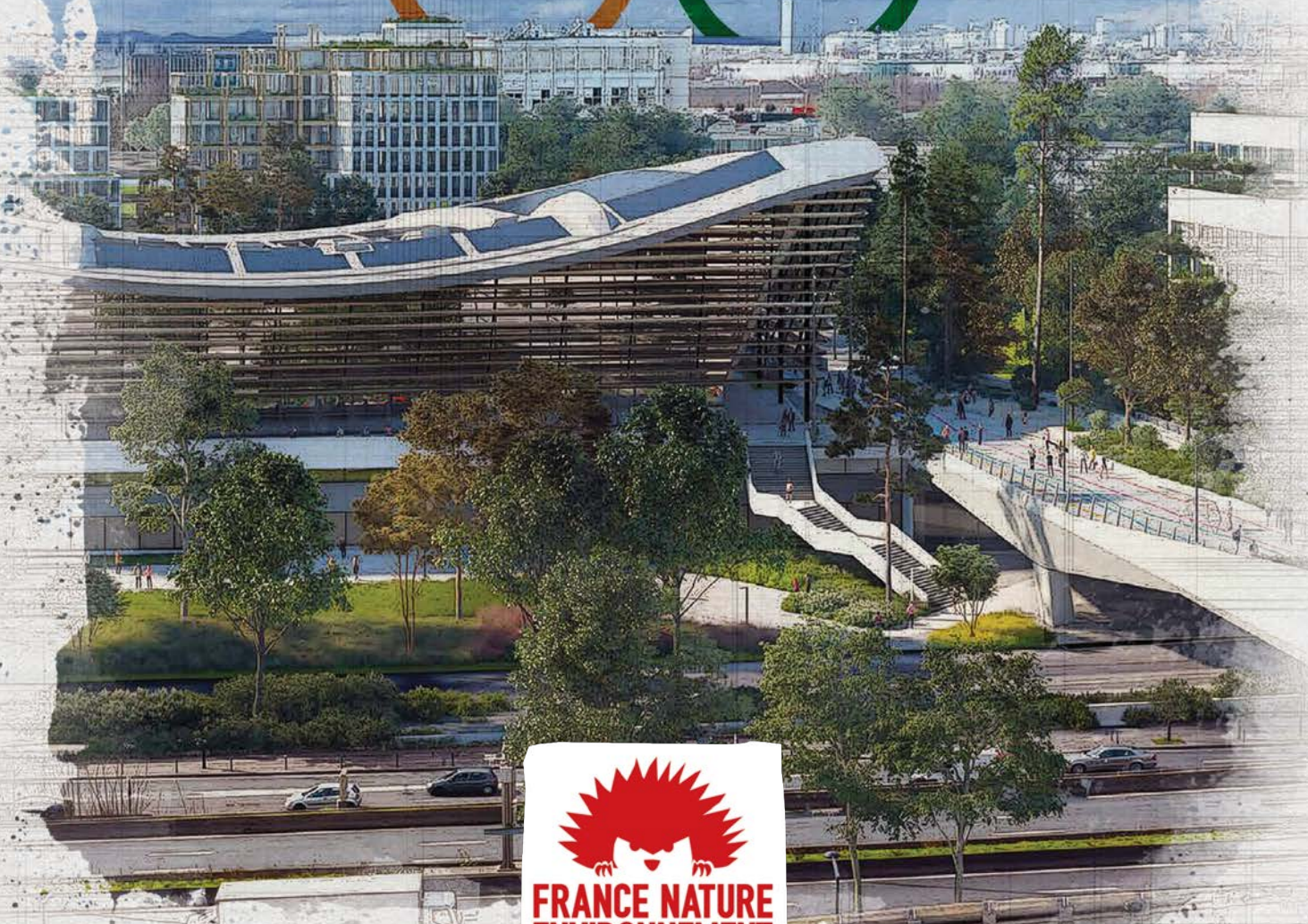


Liaison

JO PARIS 2024
BILAN ET HÉRITAGE



PHOTO © ARCHITECTES VENHOEVENS & ATELIERS 234 IMAGE PROLOGO / COMPOSITION PHOTO © AGENCE TAURINE



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE « ARBRES EN VILLE, VILLE EN VIE! »



Indispensables en ville, les arbres purifient l'air, réduisent les îlots de chaleur, favorisent notre bien-être et constituent les dernières continuités écologiques accueillant la biodiversité en ville. Pourtant, ils sont souvent traités comme du mobilier urbain et menacés par des projets d'aménagement. FNE Ile-de-France et GreenVoice lancent la campagne « Arbres en ville, Ville en

vie » pour accompagner les citoyens à agir pour les protéger et obtenir des victoires, notamment face à des projets destructeurs. GreenVoice amplifie les luttes citoyennes avec des pétitions locales et FNE Ile-de-France soutient les « Sentinelles de la nature » dans leurs démarches juridiques. [À retrouver sur notre site Internet!](#)

95 | UN STATUT POUR PROTÉGER TROIS FORÊTS DOMANIALES

Début 2025 la concertation démarrera avec les mairies, puis avec une enquête publique pour déboucher en 2026 sur la validation du statut de protection de la forêt de L'Isle-Adam (1 500 ha de forêt domaniale et 250 ha de bois privés).

Prendre en compte biocorridors et bioponts entre les forêts de Carnelle et de L'Isle-Adam tel est le souhait des associations locales et du PNR Oise-Pays de France.

Les trois forêts du Val-d'Oise seront ainsi protégées et intégrées dans le PNR Oise-Pays de France en lien avec les forêts de l'Oise.



ÉNERGIES RENOUVELABLES ET BIODIVERSITÉ

L'enquête menée par la Fédération des parcs naturels régionaux auprès des gestionnaires d'aires protégées dans le cadre du programme Life Biodiv'France et de son action énergies renouvelables et biodiversité met en évidence :

- qu'un nombre croissant d'aires protégées est concerné par le déploiement des EnR,
- que la communication entre gestionnaires d'aires protégées et développeurs d'EnR reste insuffisante,
- que l'enjeu de la biodiversité est encore trop peu intégré dans les études environnementales.

De quoi alimenter l'Observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité! Créé le 6 avril 2024 et inscrit à l'article 20 de la loi relative à l'Accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER du 10 mars 2023), il vise à éclairer le débat public et les décisions politiques en partageant les connaissances nécessaires à la conciliation des objectifs climatiques et de biodiversité.



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) RÉDUIRE LA FRAGMENTATION DES HABITATS GRÂCE À CARTOVÉGÉTATION

FNE Ile-de-France lance un AMI aux associations franciliennes. L'équipe souhaite mettre à disposition l'outil Cartovégétation pour aider les associations à identifier les continuités écologiques de leur territoire.

L'outil permet de modéliser précisément les déplacements de groupes d'espèces ciblées et d'ainsi tracer la trame verte.

Rejoignez l'appel en soumettant des secteurs de vos territoires pour qu'ils soient modélisés à leur tour! [L'ensemble des informations est disponible sur le site de FNE Ile-de-France.](#)



RESSERRONS LES LIENS

Il y a de multiples raisons de « resserrer les liens ». Pour peser bien sûr. Pour que l'environnement cesse d'être la variable d'ajustement des politiques publiques. Pour résister aux tentatives de détricotage des avancées des dernières décennies : attaque de l'Ademe et de l'Office français de la biodiversité, remise en cause de l'Agence bio et menaces sur le zéro artificialisation net...

C'est aussi renforcer les liens avec nos partenaires. Ces derniers mois, nous avons rencontré des associations très actives dans les quartiers populaires. De belles rencontres, comme avec l'association Ghett'up. Cela nous a conduit à organiser conjointement, en mars, un événement à Saint-Denis : « Écologie et justice sociale, c'est indispensable! ».

Évidemment, nous continuons à travailler avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, avec le Pacte du pouvoir de vivre, avec le mouvement associatif.

Nous préparons aussi un rapport sur la façon de produire du logement sans artificialiser, avec la Fondation pour le logement des défavorisés et la Fondation pour la nature et l'homme. Petit à petit, notre réseau s'accroît et, de plus en plus souvent, croise environnement et justice sociale.

Nous avons dressé dans ce numéro un premier bilan de l'héritage des JO Paris 2024, des efforts réalisés pour des jeux durables, mais aussi des insuffisances et dérives d'un modèle de plus en plus en décalage avec nos valeurs.

Ces derniers mois, nous travaillons aussi sur la révision du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Une feuille de route qui doit compléter le Schéma directeur d'Ile-de-France (SDRIF-environnemental) en cours d'adoption. Nous préconisons la sobriété et un débat de fond sur la société que nous voulons. Le tout-numérique, dans lequel tout le monde s'embarque, a des impacts considérables sur la consommation électrique. À l'horizon 2050, 5G et Datacenters pourraient la faire doubler.

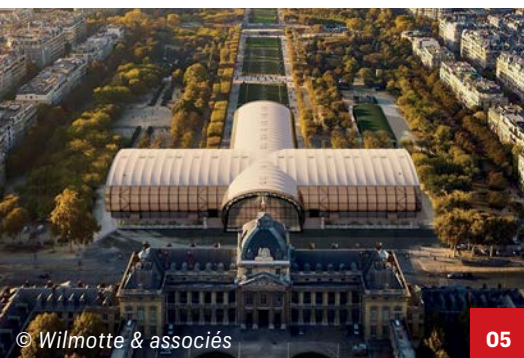
Enfin *Liaison* rend compte, chaque trimestre, de nos joies : une équipe de salariés et de bénévoles formidables, l'outil Cartovégétation adopté par plusieurs collectivités ; mais aussi de nos peines : la disparition de notre amie Jacqueline Lorthiois, à qui nous rendons hommage ici.

Ainsi va notre fédération, nous en parlerons de vive voix lors des assemblées générales, qui sont toujours des temps forts. À très bientôt, donc.

Le Bureau de FNE Ile-de-France

[Cliquez sur les articles
pour accéder aux pages](#)

SOMMAIRE



ONLR: « ON NE LÂCHE RIEN! »

Hommage à Jacqueline Lorthiois, notre amie, une grande militante de la cause environnementale

04

PARIS

Victoire des associations le démontage du Grand Palais éphémère a enfin commencé

05

SEINE-ET-MARNE

Projet de PNR Brie et Deux Morin Une année décisive

06

VAL-DE-MARNE

Le Grand Chêne de Saint-Maur menacé une longue histoire

07

YVELINES

Mares et coupes en forêts

08

HAUTS-DE-SEINE

Concertation sur la gestion durable des forêts de La Malmaison et de Fausses-Reposes

09

SEINE-SAINT-DENIS

Le PLUi de Paris Terres d'Envol Bon dernier en Seine-Saint-Denis

10

ESSONNE

La journée des présidents Une formule qui fait ses preuves

11

VAL-D'OISE

Taverny en vert Faut-il y croire?

12

DOSSIER

JO Paris 2024 : Bilan et héritage

13 - 16

PATRIMOINE

Non à la dénaturaison du laboratoire historique de Marie Curie!

17

EAU

Mise en eau du premier casier pilote de La Bassée

SANTÉ

Trophées des communes engagées pour la santé-environnement

18

SANTÉ

Les pesticides, un fléau dont nous pouvons nous passer

19

À LIRE

Champs de Bataille
L'imposture du Grand Paris Express

20

Hommage à Jacqueline Lorthiois, notre amie, une grande militante de la cause environnementale



Jacqueline Lorthiois nous a quittés le 31 décembre dernier. Urbaniste, socio-économiste, elle a mis ses connaissances au service de nombreux combats que FNE Ile-de-France a soutenus avec ses fédérations départementales, ses partenaires associatifs et de nombreux collectifs, contre Europacity, contre le terminal 4 de Roissy, contre les lignes inutiles du Grand Paris Express, L17 Nord et L18 Ouest, « pour desservir les vers de terre » sur le triangle de Gonesse ou le plateau de Saclay... Elle a abordé dans ses activités professionnelles (dont huit ans comme conseillère ministérielle) et d'enseignement tous les sujets de l'aménagement des territoires, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire, elle nous a transmis ses idées dans de nombreux

ouvrages et articles que nous aurons à cœur de collecter et de faire connaître.¹

Des témoignages multiples de ses amis et amies, les articles dans la presse reflètent tous la même image, celle d'une femme de conviction, parfaitement intègre, généreuse et pleine d'humour.

Merci Jacqueline, tu restes dans nos cœurs !

<< Dès l'annonce d'Europacity, en 2010, elle a été à la fois experte et militante du Collectif pour le triangle de Gonesse, jusqu'à son dernier souffle : irremplaçable pour notre action collective. Elle surmontait son handicap pour laisser place à sa personnalité d'artiste mêlant le dessin, la musique, le chant et la poésie lors des événements qui ont jalonné la lutte. Une très grande perte pour nous et une immense tristesse. >>

Bernard LOUP - Président du Collectif pour le triangle de Gonesse CPTG²

<< Une grande capacité d'abstraction et de généralisation, avec la création de concepts, ancrés dans le réel, sur le travail, les bassins d'emploi et de main-d'œuvre. Un esprit créatif et indépendant, allergique aux dogmes. Une honnêteté intellectuelle sans concession, un cœur généreux, sociable et altruiste. >>

Harm SMIT - Coordinateur du Collectif OIN Saclay

<< Jacqueline Lorthiois a apporté des arguments à l'ADVOCNAR, j'ai passé des heures avec elle pour préparer un argumentaire « emploi » contre le T4. Son expertise et sa vivacité d'esprit étaient très impressionnantes. >>

Charles PAURON - Vice-président de l'ADVOCNAR (lutte contre les nuisances aériennes)

<< Elle dirigeait son combat contre le "dysménagement du territoire", coûteux en argent public, bétonné, non concerté et porteur d'inégalités. >>

Reporterre, le média de l'écologie

<< Jacqueline a répondu à l'appel d'ENE pour produire une remarquable étude sur les impacts économiques de l'aéroport d'Orly dans un contexte de baisse de l'emploi. >>

Jean-Pierre MOULIN
Président d'Essonne Nature Environnement

<< Une grande voix de la contre-expertise des grands projets d'aménagement. >>

Médiapart

<< Une femme que la vie a beaucoup malmenée, physiquement et psychologiquement, mais qui ne le montrait pas, une imagination et un humour formidables, une intelligence vive, toujours prête à rendre service, un rire éclatant et communicatif... >>

Michel LOUP - Membre du CA du CPTG

<< Je suis tellement admirative de son engagement et de sa ténacité sans faille. Elle restera un exemple pour nous. Sans compter tout ce qu'elle a apporté à nos luttes par son travail et ses recherches. >>

Audrey BOEHLI - Porte-parole du Collectif « non au T4 »

<< Jacqueline, une femme unique par sa profondeur de vue et sa chaleur humaine ! Elle m'a éclairée sur un mal francilien qui bouleverse notre vision des transports : les villes dissociées "l'habitant n'y travaille pas, le travailleur n'y habite pas", les Hauts-de-Seine en est l'un des champions régionaux. >>

Irène NENNER - Présidente d'Environnement 92



Terminons par un extrait d'une chanson, une de celles que Jacqueline inventait pour mobiliser avec humour contre les grands projets écocides.

**(SUR L'AIR DE LA CHANSON D'EDITH PIAF)
NON, RIEN DE RIEN
NON, NOUS NE LÂCHERONS RIEN
CAR NOS VIES, CAR NOS DROITS
LE CLIMAT
CA N'SE NÉ-GO-CIE PAS !**



1. Page consacrée à Jacqueline et ses écrits sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Jacqueline_Lorthiois
2. Hommage du CPTG à Jacqueline Lorthiois ([site de fne-idf.fr](http://site.de.fne-idf.fr))

Victoire des associations

Le démontage du Grand Palais éphémère a enfin commencé

Depuis décembre, le Grand Palais Éphémère, installé provisoirement jouait les prolongations après la fin des Jeux Olympiques.



Sur le Champ-de-Mars, le plus grand parc de Paris avec une surface de 24 hectares, le Grand Palais éphémère (GPE) a été construit pour servir de site de compétition lors des Jeux Olympiques et Paralympiques. Il avait accueilli également des expositions et des événements pendant la rénovation du Grand Palais. Cette structure volumineuse de 13 500 m² empiète sur une partie significative des espaces verts du Champ-de-Mars.

Les contrats signés, incluant une convention d'occupation avec la Ville de Paris et une concession de la Réunion des Musées Nationaux à GL events, prévoyaient que le GPE soit démonté pour le 30 novembre 2024 afin que l'espace utilisé sur le Champ-de-Mars, devant l'École militaire, retrouve son statut de jardin public.

UNE OCCUPATION ILLICITE

Cependant, durant l'été 2024, GL events a lancé une campagne notamment dans la presse et les médias pour prolonger la présence du GPE de cinq ans, en utilisant un sondage biaisé.

Le Champ-de-Mars, classé au titre des Sites en 1956 pour sa perspective sur la tour Eiffel et l'École militaire, voit cette vue aujourd'hui obstruée par le GPE. En août 2024, neuf associations, dont FNE Paris et les Amis du Champ-de-Mars, ont signé une lettre ouverte à la maire de Paris pour lui demander de réaffirmer que le GPE serait démonté comme prévu.

Le départ du GPE a été confirmé, et suite à la demande des associations, un vœu a été voté à l'unanimité par le conseil de Paris de novembre, demandant des actions fortes et la mise en œuvre de pénalités à GL events pour assurer le démontage. Malgré l'alignement de toutes les parties, y compris le ministère de la Culture, le démontage restait incertain mais il vient - enfin - de commencer. Les associations espèrent un démontage et une remise en état des lieux ne dépassant pas trois mois, conduisant à cinq mois d'occupation illicite. **Que d'efforts pour obtenir le simple respect des engagements pris !**



AUGMENTATION DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Cette situation malheureuse contredit le plan Climat de la Ville et la volonté affichée d'avoir 300 hectares d'espaces verts supplémentaires ouverts au public. En effet, même si les chiffres changent régulièrement, il est indéniable que Paris est une ville carencée en jardins ouverts au public. Au-delà de ce constat, les jardins publics sont très / trop souvent détournés pour accueillir des événements qui les dégradent et limitent leur capacité d'accueil du public. Ainsi, le Champ-de-Mars, très prisé pour sa perspective sur la tour Eiffel, a vu l'événementiel augmenter de manière significative entre mars et octobre, passant de quatre jours sur dix en 2022 à dix jours sur dix en 2024.

Nous exigeons donc le départ au plus vite du GPE et un coup d'arrêt à l'événementiel, qui a un impact néfaste sur la nature (terre tassée, arbres endommagés) et sur l'homme (fermeture de zones complètes, fermeture de rues et de lignes de bus, impact écologique, pollution visuelle et sonore). Ensemble, nous devons préserver cet espace emblématique.

✍ Gérard DER AGOBIAN

Vice-président de **FNE Paris**
Président de l'[association des Amis du Champ-de-Mars](#)

Projet de PNR Brie et Deux Morin

Une année décisive

Un nouveau président vient d'être élu à la tête du Syndicat mixte d'études et de préfiguration (SMEP) du projet de parc naturel régional (PNR) Brie et Deux Morin. Les associations environnementales fondent des espoirs pour que cela se traduise par une avancée décisive de ce projet dont elles attendent la concrétisation depuis tant d'années.

UN CALENDRIER SANS CESSER DIFFÉRÉ

Les associations militent depuis 1993 pour la création de ce cinquième PNR francilien, mis à l'étude par le conseil régional d'Ile-de-France en 2007. La première visite des rapporteurs de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux et du Conseil national de protection de la nature, en 2013, déboucha sur la modification du périmètre d'études, en 2017, avec l'approbation de la charte programmée pour fin 2020¹. La seconde, en 2019, fut suivie de recommandations émanant de la préfecture de Région et de la délibération du conseil régional d'Ile-de-France du 24 septembre 2020 prescrivant l'élaboration de la charte du futur parc, portant sur le territoire de 82 communes. Le dépliant édité par le SMEP, en janvier 2024, indiquait qu'un avis intermédiaire serait sollicité auprès de l'État, fin 2024, et précéderait la candidature finale devant déboucher sur une labellisation en 2026. En novembre 2024, FNE Seine-et-Marne et six associations locales faisaient part aux instances du projet de parc de leurs inquiétudes au sujet de la gouvernance et de l'état d'avancement du projet, les travaux du SMEP en étant toujours aux diagnostics et la rédaction de la charte pas encore amorcée.

ENTRE-TEMPS, DES PROJETS QUI INTERROGENT

Les associations ont, par ailleurs, interpellé la communauté d'agglomération Coulommiers-Pays de Brie (CACPB) sur :

- la construction de studios cinématographiques et de leur *backlot* sur le plateau de Voisins, en ayant recours à des permis de construire précaires, en contradiction flagrante avec la recommandation de préserver les grandes entités et continuités agricoles naturelles et paysagères,
- des projets de contournements routiers pour lesquels elles apprécient que la Région note que leur inscription dans un territoire qui envisage, avec son soutien, de constituer le cinquième parc naturel régional d'Ile-de-France, pourrait poser un problème de cohérence,
- son projet de plan climat air énergie territorial (PCAET), où il est fait, à maintes reprises, référence à la démarche de création d'un PNR alors que celui-ci n'est toujours pas pourvu de sa charte.

ÉLECTION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

Franck Riester ayant été obligé de présenter sa démission en tant que président du SMEP, du fait de la loi interdisant le cumul des fonctions exécutives locales avec le mandat de député, c'est Éric Gobard, maire d'Aulnoy, qui a été élu à l'unanimité du bureau syndical, le 20 décembre 2024, pour lui succéder. Son engagement en faveur du projet de PNR et sa motivation sont bien connus ainsi que son attachement aux paysages et à la terre de Brie. Il est souhaité qu'il soit en capacité d'insuffler une nouvelle impulsion au projet et que les moyens nécessaires pour le mener à bien soient mis en œuvre.

1. Liaison n° 181 avril-mai 2018

PORTRAIT D'UN AGRICULTEUR PASSIONNÉ



Éric Gobard, nouveau président du SMEP du projet de PNR Brie et Deux Morin.

Éric Gobard représente la quatrième génération de sa famille cultivant la terre à Aulnoy, commune limitrophe de Coulommiers. Avec son épouse, il a créé le Moulin de Chantemerle ; il cultive blé, chanvre, lin en bio et produit des farines, biscuits sucrés et salés. Il préside le collectif d'agriculteurs paysans biopartaires « Verdelot Deux Morin » ayant reçu, en 2023, le premier prix des trophées de la transition « commerce équitable et agroécologie », catégorie « climat atténuation et adaptation au changement climatique », dont le but est d'atteindre la neutralité carbone dans leurs exploitations céréalières.

SUITE AUX DIAGNOSTICS DE TERRITOIRE ET NOTES STRATÉGIQUES PRÉSENTÉS AU SMEP LE 6 FÉVRIER IL RESTE À DÉFINIR LES ENJEUX, PIERRE ANGULAIRE DE LA CHARTE, ET LE PLAN D'ACTION.

✍ Jane BUISSON

Présidente de Nature Environnement Mortcerf
Vice-présidente de FNE Seine-et-Marne

Le Grand Chêne de Saint-Maur menacé

une longue histoire

Le collectif pour la défense des jardins et des espaces naturels du Val-de-Marne (DEJAENAT94), adhérente à FNE Val-De-Marne, se bat depuis 2021 pour empêcher toute construction autour du Grand Chêne.



Grand Chêne en 2024 © Denis Laurent

Une histoire sans fin ? On l'espère pour ce chêne de quatre cents ans. Dès le XIX^e, il est cité dans des livres, illustré par des cartes postales et il avait même donné son nom à une avenue. Classé « arbre remarquable » dans le PLUi, son houppier et ses racines sont protégés : il sert d'abri et de refuge aux oiseaux et insectes, et son sol regorge de vie pour alimenter son houppier de 500 m² pour un tronc de 6 m de circonférence...

Situé sur une petite parcelle, rachetée par un promoteur, en 2019, il fait l'objet d'un acharnement pour l'emmurer par un projet immobilier dans « un environnement exceptionnel ». Eh oui, le grand chêne, qui n'y survivrait pas, est un argument de vente...

La fin de l'histoire pour le promoteur ? Celle de Joaquim Dos Santos, poursuivi pour faux, pour son permis de construire (PC) de 2019.

Après un premier recours pour annulation du PC, en vain, le collectif a fait arrêter le

chantier en juillet 2022 en découvrant que le PC avait été signé par un « architecte fantôme », puisque décédé trois ans avant sa signature... Grâce à la pression des médias, le maire, curieux soutien du promoteur, a fini par retirer le PC.

L'enquête a montré que dix-neuf autres PC de J. Dos Santos, à Saint-Maur, sont des faux.

Mais le grand chêne n'était pas sorti d'affaires : la ville rejetait le projet de DEJAENAT94 de transformer la parcelle en espace public éducatif et d'émerveillement à l'environnement... Le classement en « espace boisé classé » a été ignoré.

Toujours pas jugé, le promoteur a déposé un nouveau PC, en 2024, qui double le nombre de logements à construire, bizarrement validé par la préfecture !

Certes, les arbres remarquables du Territoire Paris Est Marne Bois sont protégés et on ne peut pas construire dans le périmètre à 10 m du tronc, ce que le PC respecte. Mais le grand chêne est un arbre remarquable exceptionnel : son système racinaire est au moins aussi large que sa hauteur (20 m) et occupe toute la largeur de la parcelle ! Une construction induirait le passage d'engins qui tasserait ou écraserait son système racinaire, ce que la préfecture a semblé ignorer.

Un recours en annulation a été déposé en septembre 2024 puis une requête devant le tribunal administratif, en janvier,

pour dénoncer les erreurs de mesures de l'arbre dans le PC, et le non-respect d'un « arbre remarquable ». Nous espérons la reconnaissance du caractère frauduleux du PC et son annulation...

DEJAENAT94 a bénéficié depuis quatre ans de soutiens actifs, de l'association A.R.B.R.E.S, de FNE 94, du GNSA, de la LPO, de citoyens et citoyennes, d'un film documentaire et de plus de 81 000 pétitionnaires. Nous sommes une chaîne humaine pour sauvegarder nos alliés, les arbres, partout menacés malgré leurs bienfaits jusqu'au cœur des villes. Nous sommes toujours demandeurs de soutien (signatures, cagnotte dons) tant que la lutte continue...

...pour sauvegarder ce patrimoine naturel inestimable, source de multiples aménités, repère d'une fonctionnalité écosystémique fabuleuse au bénéfice du vivant. Le grand chêne est le symbole de ce qui nous a été légué précieusement et menacé par l'inconscience des pouvoirs et de l'argent.

Dernier scoop avant impression : la Préfecture annule le PC accordé au promoteur, après avoir pris connaissance de nos requêtes. Le promoteur a déjà fait appel de la décision.

Association DEJAENAT94

www.dejaenat94.org



Manifestation du 7 décembre 2024 © Rémi Gruber

Mares et coupes en forêts

Le 17 décembre 2024, l'Institut Paris Région alertait sur le fait que 25% des amphibiens et 27% des reptiles étaient menacés d'extinction en Île-de-France. L'état de santé inquiétant des mares, des mouillères, des landes et des haies explique cet effondrement. Des associations yvelinoises notent une grande différence dans l'évolution des actions menées dans la forêt privée et celle gérée par l'ONF. Négociations abouties dans un cas, blocage dans l'autre.

La forêt des Quatre Piliers, 1 000 ha en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en forêt de Rambouillet, est partagée en trois grosses propriétés privées et d'autres parcelles très morcelées avec deux étangs, des mares et un écoulement semi-permanent sur les communes de Béhoust, Orgerus et Millemont.



© Jean-François Bron

En 2023, une alerte à FNE Ile-de-France est transmise à FNE 78 sur des projets de coupe.

Un collectif de défense de la forêt mobilise 180 personnes et recueille les témoignages d'observations d'espèces protégées (chiroptères, amphibiens). Après quelques réticences de la mairie et du propriétaire, celui-ci accepte de ne plus couper avant la fin de 2024 et de se revoir en décembre 2024.

Le gestionnaire forestier d'Alliance Forêts Bois, sur un malentendu, fait néanmoins une petite coupe dans la zone humide en octobre 2023. Le collectif dépose plainte et un contrôle de gendarmerie a lieu.

Les services de l'État (DRIEAT, OFB, DDT) sont informés depuis juillet 2023, mais restent sans réponse jusqu'à aujourd'hui.

Peu avant la réunion de décembre 2024, le propriétaire demande le classement sans suite de la plainte, les relations s'étant normalisées. Il confirme son souhait de limiter les coupes à 40% de l'accroissement naturel et de ne plus toucher à la zone humide dans un rayon de 250 mètres autour du point d'eau.

La forêt de Beynes est une forêt domaniale fragilisée par l'exploitation gazière en sous-sol (vingt-sept puits, conduites et allées d'exploitation).



Un chantier de coupe a fait réagir Sauvons les Yvelines, en novembre 2023. Une visite, le 29 janvier, en présence de M. Pierre-Emmanuel Savatte, directeur de l'ONF IDF Ouest, puis avec l'écogarde municipal permet d'identifier deux mares permanentes. La présence d'espèces protégées d'amphibiens et de trois espèces de chauves-souris est attestée. En juin 2024, l'ONF est alerté sur la nécessité de demander une dérogation si des travaux impactaient leurs habitats. Ce courrier est resté sans réponse jusqu'à aujourd'hui.

Le 13 décembre, la mairie de Beynes et les associations mettent en garde l'ONF contre les abattages. Un courrier est envoyé à la directrice régionale de l'ONF, le 17 décembre ; le 18 décembre, les arbres sont abattus quasiment dans la mare, à Beynes, et les abords labourés par les engins.

Le 30 décembre, une plainte est déposée pour destruction ou altération d'habitats d'espèces protégées en l'absence de la dérogation prévue au code de l'Environnement.



© Marie-José Jaouen

pour les Associations Sauvons les Yvelines, Jade, Sauvons la Tournelle, Greenpeace, FNE78

Concertation sur la gestion durable des forêts de La Malmaison et de Fausses-Reposes

Le 21 janvier 2025, pour la première fois, l'Office national des forêts (ONF) organisait une concertation pour la révision des plans d'aménagement des forêts de La Malmaison et de Fausses-Reposes, qui couvriront les vingt prochaines années.

Cette première réunion présentait aux acteurs conviés une synthèse de deux mois d'interviews menées fin 2024, compilant les témoignages d'une cinquantaine de personnes impliquées : membres d'associations d'usagers, riverains, associations environnementales locales, représentants institutionnels, élus de communes avoisinantes et acteurs de la filière bois. L'ONF a mandaté une entreprise de conseil et de communication pour organiser une série de rencontres en salle (discussion générale avec l'ONF et ateliers participatifs sur des thèmes choisis) et sur le terrain, en forêt, jusqu'en avril 2025, avec une restitution collective en juin 2025.

LES ATTENTES DE LA CONCERTATION

La forêt domaniale de Fausses-Reposes, classée forêt de protection en 2007, est la deuxième plus grande forêt des Hauts-de-Seine après celle de Meudon. Elle couvre 630 hectares. Ancienne forêt royale touchant Versailles, elle est réputée pour les étangs de Corot et le haras du Jard qui la bordent. Le massif de La Malmaison, qui s'étend sur les communes de Rueil-Malmaison, Vaucresson et La Celle-Saint-Cloud, couvre environ 200 hectares et son classement en « forêt de protection » est en cours. Très fréquentés, ces massifs sont gérés par l'ONF.

Il est surprenant que cette concertation semble reposer uniquement sur le ressenti des participants. Le document de synthèse, présenté lors de cette première réunion, restituait des mots clés pour décrire, raconter et imaginer ces deux forêts domaniales ainsi que les tensions liées à leur gestion, les sujets prioritaires à discuter et les attentes de cette concertation. Espérons que les tensions et les sujets prioritaires pourront être mieux discutés par la suite.

IL EST SURPRENANT QUE CETTE CONCERTATION SEMBLE REPOSER UNIQUEMENT SUR LE RESENTI DES PARTICIPANTS. (...) ESPÉRONS QUE LES TENSIONS ET LES SUJETS PRIORITAIRES POURRONT ÊTRE MIEUX DISCUTÉS PAR LA SUITE.



UNE DESCRIPTION DE L'ÉTAT DES FORÊTS MANQUAIT

Il aurait été plus constructif, en vue d'établir un vrai diagnostic partagé, de disposer de documents factuels sur l'état de santé des peuplements (voir méthode DEPERIS), de bilans sur l'adaptation des forêts au changement climatique (AFORCE du département de la santé des forêts de l'INRAE), d'inventaires de biodiversité, de synthèse de la Stratégie régionale pour la forêt et le bois (SRFB) ou encore sur les politiques publiques de développement de la filière bois (construction, bois d'œuvre) et de la filière bois énergie (ADEME). La dernière campagne d'inventaire forestier de l'IGN, sur la période 2014-2022, confirme que, en dix ans, la mortalité des arbres a doublé, la croissance biologique a diminué de 4% et les prélèvements de bois ont augmenté de 11%, trois menaces grandissantes pour nos forêts.

Le 7 janvier, Environnement 92 a organisé une réunion préparatoire, réunissant une dizaine d'associations représentatives de ces deux massifs. Trois priorités majeures ont émergé des discussions :

- réduire les prélèvements et limiter les travaux destructeurs (dont les cloisonnements), source majeure de contestation parmi les usagers et les associations,
- mettre la biodiversité au cœur de la gestion forestière, pilier essentiel d'une forêt saine et résiliente,
- instaurer une véritable gouvernance participative impliquant l'ONF et les associations, pour une gestion plus transparente et concertée des forêts publiques.

✍️ Didier VALON et Irène NENNER

Environnement 92 🌿

Le PLUi de Paris Terres d'Envol

Bon dernier en Seine-Saint-Denis

En Seine-Saint-Denis, le plan local d'urbanisme intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol sera, en décembre prochain, le dernier approuvé, après une concertation bâclée.

Depuis 2016, les onze établissements publics territoriaux (EPT), qui constituent le territoire de la Métropole du Grand Paris, peuvent élaborer, de plein droit, en lieu et place des communes membres, un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Lancée en décembre 2020, la démarche de l'EPT Paris Terres d'Envol s'est achevée par une enquête publique, en janvier 2025. À l'issue d'une concertation limitée au strict minimum réglementaire, elle a débouché sur un document d'urbanisme très imprécis sur les enjeux environnementaux.

UNE CONCERTATION ANÉMIQUE ET INABOUTIE

Pour les huit communes du territoire de Paris Terres d'Envol, le bilan de la concertation précise que 74 personnes ont participé aux différentes réunions publiques, soit 0,02% de la population de l'EPT.

Ce piètre taux de participation peut être comparé à des taux mesurés sur des projets de PLUi des EPT voisins : l'EPT de Grand Paris Grand Est a ainsi mobilisé 1 900 habitants et l'EPT Boucle Nord de Seine, sur le département des Hauts-de-Seine, a réuni près de 550 habitants pour la concertation.

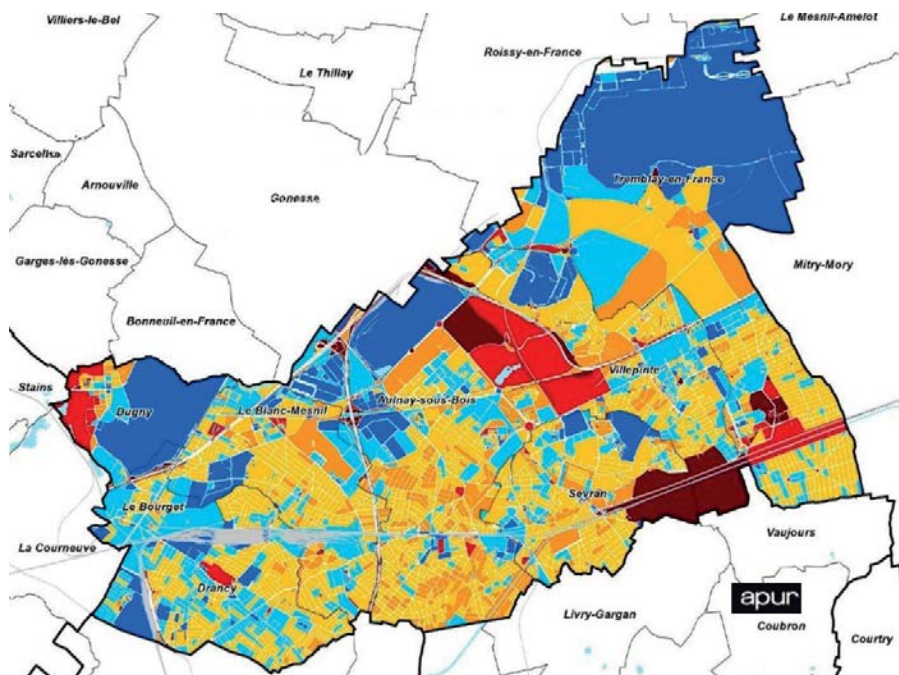
L'organisation de l'enquête publique a démontré un mépris pour une participation du public concrète et efficace.

L'absence de prise en compte des contraintes de calendrier a dû être corrigée, à la suite de l'action des associations, par une prolongation de l'enquête jusqu'au 10 janvier 2025.

DES JUSTIFICATIONS ABSENTES

En deuxième lieu, il était attendu des réponses aux nombreuses observations connues de tous dans le cadre des avis des partenaires : l'État, la CIPENAF et la MRAe ont souligné l'absence de justification de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. La déclinaison de la trame verte et bleue, notamment en application du SRCE et du SCOT, est absente. La MRAe et Environnement 93 ont dénoncé le non-chiffrage des indicateurs de suivi des résultats. Environnement 93 et l'État ont pointé les manques relatifs à la construction de logements, à la rénovation du secteur tertiaire et aux mesures des impacts du PLUi sur la santé. Les incohérences entre taux de pleine terre et coefficient d'emprise au sol favorisent de plus les disparités communales.

La seule réunion publique, organisée le 5 décembre 2025 à Aulnay-sous-Bois, était le moment désigné pour apporter les éclaircissements nécessaires à la bonne information du public, mais les temps d'échange « faméliques » accordés aux habitants n'ont, une nouvelle fois, pas permis d'obtenir les justifications et l'information attendues.



POUR LES HUIT COMMUNES
DU TERRITOIRE DE PARIS
TERRES D'ENVOI, LE BILAN
DE LA CONCERTATION
PRÉCISE QUE
74 PERSONNES
ONT PARTICIPÉ AUX
DIFFÉRENTES RÉUNIONS
PUBLIQUES, SOIT 0,02 %
DE LA POPULATION DE L'EPT.

Francis REDON

Président d'Environnement 93

La journée des présidents

Une formule qui fait ses preuves

Pour Essonne Nature Environnement, la journée des présidents permet à nos associations adhérentes de se retrouver de façon conviviale afin qu'elles puissent échanger sur leurs préoccupations et combats. La remontée du terrain est le meilleur moyen pour la fédération d'apporter aide ou expertise à notre réseau.

Le samedi 7 décembre 2024, nous avons réuni au siège de la fédération une trentaine d'associations. La richesse des interventions mérite que l'on s'y attarde et je voudrais retenir quelques-unes d'entre elles tant elles illustrent l'opiniâtreté de nos adhérents, mais aussi la difficulté des combats menés.

Comment, en effet, rester désarmé devant la dépression Kirk d'octobre dernier, forme de tempête venue de l'Atlantique qui a engendré des pluies soutenues et durables dans un contexte de sols déjà très humides? Contrairement aux inondations de 2016 et de 2018, rien ne laissait présager une telle violence pour les habitants de plusieurs communes du département dont les dégâts constatés sont très importants. Nous savons aujourd'hui que ce phénomène est une conséquence du dérèglement climatique avec lequel il faudra apprendre à vivre. Les associations souhaitent néanmoins manifester leur mécontentement devant l'inconséquence de plusieurs élus qui n'ont pas pris les dispositions d'alertes et de soutiens auprès des populations concernées.

Comment stopper les extensions de zones d'activités sur des terres agricoles? Un sujet qui revient régulièrement et pour lequel nous devons intervenir à chaque occasion de modification ou de révision des PLU. Malgré la loi ZAN, trop de possibilités sont encore offertes

aux communes. Comme si le monde d'hier restait la référence pour certains décideurs d'aujourd'hui...

Comment intervenir sur la problématique des coupes et abattages d'arbres en ville? Nous sommes consultés régulièrement sur les infractions commises par des propriétaires peu soucieux de l'application de la loi quand ce n'est pas le maire de telle ou telle commune qui commet l'irréparable. Nous disposons des outils pour soutenir nos associations, encore faut-il que nous puissions être saisis en amont des travaux.

Comment ne pas lutter contre les nuisances aériennes qui désespèrent les populations survolées? Le bruit est reconnu comme un mal qui pollue la vie des riverains des aéroports en portant notamment de graves atteintes à la santé. Pourtant, malgré nos interventions continues auprès des autorités, nous avons l'impression d'un dialogue de sourd...

Comment éviter la construction de bâtiments en zones inondables? Un sujet qui revient régulièrement et pour lequel nos associations sont parfois démunies. Certes, il est possible d'intervenir lors de la révision des PLU, voire au moment de l'autorisation d'un permis de construire, mais trop souvent les délais de recours sont dépassés et rendent la situation figée.

Comment éviter que la ligne du Grand Paris Express compromette les derniers espaces agricoles du plateau de Saclay? Le combat ne doit pas cesser, la prolongation vers l'ouest ne doit pas prospérer...

La liste n'est pas exhaustive, il faudrait reprendre l'ensemble des interventions de nos présidents, mais les quelques sujets abordés montrent la vitalité du milieu associatif qui ne veut pas baisser les bras devant tant de bon sens perdu, de règles bafouées. Jacqueline Lorthiois nous dirait: « On ne lâche rien! »

Ces sujets feront l'objet de débats avec les services institutionnels lors de l'AG d'Essonne Nature Environnement fixée au samedi 10 mai prochain.

∕ Jean-Pierre MOULIN

Président d'Essonne Nature Environnement ✨



(...) IL FAUDRAIT REPREDRE L'ENSEMBLE DES INTERVENTIONS DE NOS PRÉSIDENTS, MAIS LES QUELQUES SUJETS ABORDÉS MONTRENT LA VITALITÉ DU MILIEU ASSOCIATIF QUI NE VEUT PAS BAISSER LES BRAS DEVANT TANT DE BON SENS PERDU, DE RÈGLES BAFOUÉES.

Taverny en vert

Faut-il y croire ?

Confrontées à des pratiques municipales souvent aux antipodes des objectifs affichés, nos associations s'interrogent : est-ce vraiment ça, protéger notre santé et notre cadre de vie ?



Alors que la ville de Taverny communique sur la nécessité de modifier le PLU « *obsolète* » et « *inadapté aux enjeux contemporains* », le futur plan local d'urbanisme ne sert, en réalité, qu'à verdir la communication et à réaliser des aménagements coûteux et démesurés :

- la place Charles-de-Gaulle, sa nouvelle halle de marché et son parking souterrain payant sont financés par la vente de terres agricoles promises à la construction de 1 050 logements, dont une grande partie se situe dans la zone d'exposition au bruit (Plan Bruit) qui plus est, en bordure de l'autoroute A115 ;
- si, dans le cadre de l'élaboration du PLU, une centaine d'arbres remarquables ont été recensés en vue de leur protection, un espace boisé classé a été déclassé pour des « besoins » de promotion immobilière ;
- le cèdre de la place Charles-de-Gaulle a été préservé... mais de nombreux arbres de hautes tiges, dits malades, qui gênaient les ambitions urbanistiques de la ville, ont été abattus ;

- pour augmenter la zone N dite naturelle, le projet de PLU intègre les abords d'autoroute !

DES CONTRADICTIONS FLAGRANTES

Le nouveau PLU interdirait tout ce qui a été mis en œuvre ou s'apprête à être mis en œuvre, comme la réalisation d'un écoquartier dit des Écouardes qui détruirait 11 hectares de terres agricoles cultivées et exposerait la population au bruit routier et aérien avec les conséquences qui en découlent pour leur santé. Une étude récente publiée par des chercheurs de l'UCL (University College London) alerte sur les conséquences d'une exposition au bruit sur notre santé (altération du sommeil, problèmes cardiaques).

D'autres projets viennent également détruire des espaces verts : un espace naturel servant de terrain de rugby, vierge de toute construction, accessible à toutes et tous, lieu public de sports en plein air, de pique-nique et de promenade, sera détruit au bénéfice d'Urban Soccer avec un immense hangar comprenant une dizaine de salles de padel ainsi que des espaces de foot en salle !

Le rythme des constructions a notablement augmenté entre 2013 et 2022 (dernières statistiques connues) avec plus de 2 500 habitants supplémentaires. Cette augmentation massive engendre une saturation de la circulation, tant en ville que sur l'autoroute qui la traverse *de facto*. Le PLU est instrumentalisé, il devient un objet de communication et de *greenwashing*.

L'enquête publique débutera en mars prochain, un registre sera à disposition de la population qui pourra donner son avis sur le projet de PLU : l'occasion de demander un véritable engagement de transition écologique !

∠ FNE Val-d'Oise ✨



JO PARIS 2024 BILAN ET HÉRITAGE

PREMIERS RETOURS

Dès la candidature de Paris, notre regretté ami et président d'honneur, Marc Ambroise-Rendu, avait rencontré le CIO pour préciser nos exigences environnementales « *des jeux propres et verts* », le n° 175 de *Liaison* avait publié son dossier d'enquête : grande fête du sport ou miroir aux alouettes ?

FNE Ile-de-France a mis en place, dès 2017, un groupe de travail avec les fédérations concernées par les sites d'épreuves et a joué le jeu de la concertation, en rencontrant régulièrement, de 2017 à 2024, les autorités parties prenantes des Jeux : Comité d'organisation Paris 2024 (COJO), Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), État, Métropole du Grand Paris (MGP), conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Région Ile-de-France et Ville de Paris.

La position initiale de FNE et de FNE Ile-de-France était de juger sur pièces les engagements des organisateurs qui plaçaient les Jeux olympiques et paralympiques sous le signe de l'excellence environnementale, de la sobriété et d'un héritage durable pour les populations.

LA « PARENTHÈSE ENCHANTÉE »

Force est de constater que, malgré les appréhensions sur leur déroulement après une série d'événements imprévus – la dissolution de l'Assemblée nationale, l'organisation des élections législatives puis l'attente de la nomination d'un nouveau gouvernement –, les Jeux olympiques et paralympiques se sont déroulés dans de bonnes conditions et ont suscité un engouement populaire et un optimisme partagé.

Les quelques ouvrages nouveaux liés aux JO (centre aquatique olympique, village des athlètes, village des médias) et les infrastructures ont été livrés en temps

et en heure, les études d'impact sur les sites réalisées en amont et les objectifs affichés tels la baisse du bilan carbone et la clause sociale d'insertion sur les chantiers, globalement respectés.

La communication critique en amont des Jeux a été portée par des collectifs « Non aux JO 2024 », « Non au saccage 2024 » et par les associations locales à Tahiti concernant l'impact, sur les récifs coralliens, de la rénovation de la tour des arbitres des épreuves de surf.

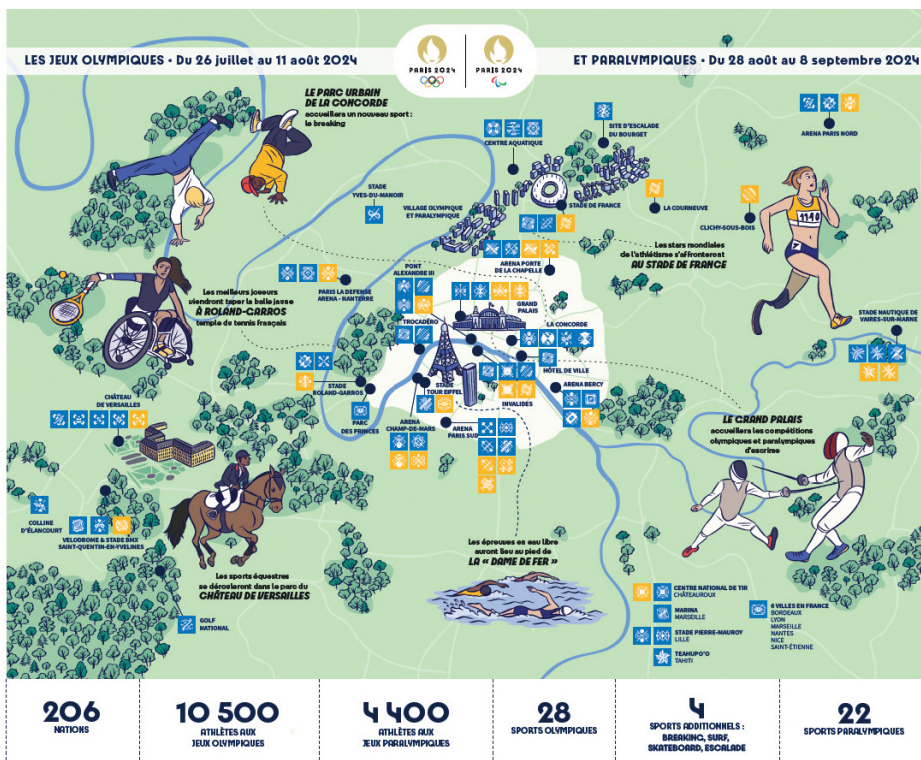
FNE, aux côtés de plusieurs ONG (Zerowaste, No Plastic in my Sea et Surfrider Fondation),

a dénoncé, en juin 2024, le non-respect par les organisateurs de l'interdiction de distribuer gratuitement des bouteilles en plastique dans les établissements recevant du public. Position renforcée par le dépôt d'une plainte, le 27 novembre, par FNE contre Coca Cola pour pratiques commerciales trompeuses pendant les JO.

Pour notre part, notre conviction première demeure : même avec un objectif de sobriété et de durabilité, l'organisation des Jeux 2024 s'inscrit dans un contexte d'accélération du changement climatique et de montée en puissance de conflits armés menaçant

l'avenir de la démocratie. Dans leur forme actuelle, les JO apparaissent en décalage avec le changement fondamental de paradigmes que nous souhaitons pour un monde viable. C'est ce que réaffirment nos amis de FNE Auvergne Rhône Alpes et FNE PACA qui ont pris position contre l'organisation des JO d'hiver, en 2030 dans les Alpes françaises.

Les résultats des Jeux et le respect des objectifs ont fait l'objet de *satisfecit* de la part des organisateurs (voir rapport post jeux/durabilité et héritage - site paris2024.org), mais nous les avons questionnés, à l'automne dernier, sur l'impact environnemental et la remise en état des sites d'épreuves olympiques, le bilan carbone des Jeux, le respect des engagements en matière de biodiversité, l'assainissement et la baignabilité de la Seine.



VRAIMENT VERTS, LES JEUX 2024 ?

Un bilan s'inscrit forcément dans la durée, mais, d'ores et déjà, nous avons dressé nos propres constats.

Les « héritages visibles » pour la Seine-Saint-Denis sont globalement positifs, en particulier les infrastructures (passerelles, mur antibruit), les équipements sportifs (Centre aquatique olympique (CAO), le plan de rénovation des piscines et le réemploi des deux bassins d'entraînement créés pour les JO), l'accessibilité par les transports en commun (ligne 14 du métro), la transformation urbaine avec la reconversion des deux villages, olympique et des médias (4 000 logements) et la création d'espaces verts publics. Le département de Seine-Saint-Denis est bénéficiaire à hauteur de 83 % des investissements liés aux JO.

La mobilité douce a été encouragée avec l'ouverture de nouvelles pistes cyclables. Des outils innovants de suivi et de traçabilité ont été mis au point pour anticiper et mesurer le bilan carbone des constructions et des événements (le « *coach climat* »), pour cartographier l'impact potentiel des aménagements sur la biodiversité des sites, pour responsabiliser les achats.

Le recyclage des matériaux et après les JO le réemploi, la réaffectation, avec le concours d'Emmaüs, des mobiliers et équipements est à saluer, comme la volonté, notamment, de la ville de Paris d'interdire l'usage du plastique à usage unique et de multiplier les fontaines à eau.

L'attention portée à la biodiversité s'illustre particulièrement sur la colline d'Elancourt (78), qui accueillait les épreuves de VTT, et en Seine-Saint-Denis par la création, après dépollution, du parc des Essences, 13 ha d'espaces verts rattachés au parc Georges-Valbon.

Certes, la baignabilité de la Seine dans trente-deux sites est annoncée pour les années à venir, mais la qualité de l'eau reste encore liée aux aléas climatiques facteurs de pollution, à l'achèvement des nombreux raccordements aux installations d'épuration et à l'accélération de l'électrification des bateaux.

Enfin, le bénéfice emploi/formation pour les entreprises et les populations locales est lié à la clause sociale qui rendait obligatoire que 25 % des marchés soient réservés aux TPE/PME/acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) au niveau local. Neuf cents

La sobriété énergétique et les innovations figurent parmi les avancées : le bilan carbone de Paris 2024 a pu être divisé par deux par rapport aux éditions précédentes. À noter : les sites et les fans zones raccordés par ENEDIS au réseau électrique ont permis de renoncer aux groupes électrogènes très polluants.

Les JO ont utilisé à 95 % les infrastructures existantes ou temporaires avec des matériaux et technologies limitant l'empreinte carbone : bois, béton allégé, pour le village des athlètes et pour le CAO, dont la performance énergétique avec l'utilisation des ENR est exemplaire et, notamment, la récupération de la chaleur fatale du data center voisin.



Le nouveau quartier du village Olympique © SOLIDEO

entreprises de Seine-Saint-Denis dont cent dix structures de l'ESS ont accédé aux marchés pour 460 millions d'euros. En outre, 10 % des heures travaillées ont bénéficié à des demandeurs d'emploi et apprentis locaux.

Une mission confiée par l'Etat à l'Institut Paris Région, à laquelle nous participons, évaluera les impacts sur l'urbanisme francilien, sur les mobilités. Les conséquences positives pour l'emploi et l'économie des territoires olympiques feront l'objet d'études et d'évaluations.

UN HÉRITAGE À APPROFONDIR, UN MODÈLE À REVOIR

Les points noirs et imprécisions sont nombreux, la vigilance est de mise.

Des JO « propres » oui, mais le « nettoyage social » avait été dénoncé en juin 2024 par les quatre-vingts associations du collectif « le Revers de la médaille » car 260 lieux de vie informels avaient été évacués et 20 000 personnes exclues de l'espace public en Ile-de-France.

Nous examinerons la transparence du bilan carbone affiché dans les différents secteurs, notamment le BTP : nous constatons que les émissions de gaz à effet de serre ont explosé avec le transport des visiteurs, soit 53 % de l'empreinte carbone globale.

Nous veillerons à la remise en état des espaces verts sur Paris et, en particulier, sur le Champ-de-Mars occupé régulièrement par des événements privés et nous ferons respecter l'engagement du démontage du « Grand Palais éphémère » à l'issue des Jeux.

Sur la colline d'Elancourt et sur la base nautique de Vaires, nos associations suivront attentivement les engagements de renaturation

Nous pointons aussi l'accélération de la densification urbaine, en particulier aux portes de Paris et le long du boulevard périphérique, dans la foulée des chantiers JO avec, notamment, des projets écicides que nous avons dénoncés comme la tour Triangle ou la

destruction des jardins ouvriers d'Aubervilliers liés à la préparation des JO. Nous avons attaqué la décision de construction de la tour Triangle (Paris XV^e) qui a bénéficié des procédures d'urbanisme accélérées et simplifiées prévues par un décret de la loi dite « olympique » du 26 mars 2018. La destruction partielle des jardins ouvriers d'Aubervilliers (93) était liée, elle, à l'extension de la piscine d'Aubervilliers (solarium) destinée aux entraînements olympiques. Le tribunal a donné raison aux associations mais des mètres carrés de jardins ont été détruits.

La fiabilité des engagements pris sur la baignabilité dépend aussi de la conciliation des usages sur la Seine : logistique urbaine, baignade, gestion de la biodiversité. La poursuite des branchements pour l'épuration et la mesure de la qualité de l'eau est indispensable.

Les JO ont accéléré le mouvement de gentrification de la Seine-Saint-Denis, le département souhaite pourtant faire perdurer la mixité

sociale dans le logement et concrétiser l'héritage des Jeux pour la vie quotidienne des habitants.

Enfin, malgré le résultat bénéficiaire des Jeux (excédent de 27 millions d'euros), les incertitudes pèsent sur la poursuite du financement des programmes d'action sur le sport, la culture. Les associations et les fédérations sportives risquent d'être stoppées dans leurs projets, notamment suite aux contraintes budgétaires pesant sur les collectivités.

À l'heure de l'accélération du changement climatique, le concept des JO est totalement dépassé. Si la fête du sport veut poursuivre sa route, elle doit profondément évoluer dans sa forme et son contenu : réduction du nombre des disciplines, davantage de retransmissions et limitation des déplacements aériens avec des rencontres sportives plus ciblées et très encadrées en termes d'impact environnemental.

L'HÉRITAGE JO EN SEINE-SAINT-DENIS (93)



Centre aquatique olympique construit à Saint-Denis
© Architectes: VennhoevenCS & Ateliers 234 Image Proloog



Points positifs :

- La réduction de l'empreinte carbone des Jeux avec l'utilisation d'ossatures en bois, de béton « bas carbone » et de matériaux recyclés pour la construction du village olympique, du village des médias, du centre aquatique : une réduction de plus de 30 % des émissions de GES au mètre carré par rapport à un chantier classique.
- Le département de Seine-Saint-Denis a commencé à rattraper son retard en infrastructures sportives avec la livraison, dès 2024, d'un équipement sportif innovant, le PRISME conçu pour accueillir l'ensemble des publics dans une logique inclusive. Par ailleurs, la transformation du complexe sportif historique du parc départemental des sports de Marville est spectaculaire.
- La passerelle de franchissement de l'autoroute A1 a permis de relier le quartier enclavé de la Comète aux villes de Dugny et du Bourget.
- La création des 13 ha d'espaces verts après la dépollution du Terrain des essences.
- L'héritage « immatériel » des JO : des méthodes et techniques innovantes sur les chantiers à étendre demain à l'ensemble de la filière BTP.



Points critiques :

- La livraison des nouveaux logements sur le village des médias à Dugny par le promoteur révèle de nombreuses malfaçons, l'excellence environnementale en prend un coup. À Aubervilliers, seule la mobilisation des citoyens et des associations a permis de sauvegarder 4 000 m² des jardins des Vertus convoités par une piscine construite avec les subventions olympiques.
- Enfin, la promesse de baignabilité de la Seine n'est pas pour demain. La garantie de la qualité de l'eau reste encore à sécuriser et la mise en conformité des réseaux d'assainissement à achever.



Village Olympique © SOLIDEO

RENDRE LA COLLINE D'ELANCOURT À LA NATURE ET AUX LOISIRS (78)

Sur une colline artificielle formée des déblais de la construction de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et renaturée a été aménagé le site d'accueil des épreuves de VTT des JO.

Les mesures ont été prises en amont : dépollution, inventaire de la faune et de la flore, protection des zones sensibles humides et classement de zones fragiles inaccessibles au public. 90 % des terres excavées ont été réemployées pour les terrassements ; l'aménagement du site sur le plan paysager et la réalisation des pistes cyclables ont été traités en même temps. Grâce à la concertation, le site qui devait être fermé pour le public avant, pendant et après les travaux a été laissé en partie accessible. Ont été prises en compte des propositions pour préserver les sentiers nordique, pour mettre en place une signalétique biodiversité et une table d'orientation. Bonnes intentions à suivre.



© SOLIDEO

BAIGNADE EN SEINE, UNE PROMESSE PRÉMATURÉE

Les épreuves des JO en Seine ont illustré les aléas climatiques qui tempèrent les promesses de baignabilité de la Seine. Certes, la qualité de l'eau du fleuve s'est améliorée depuis cinquante ans. Quatre espèces de poissons y vivaient en 1970 pour près de trente-cinq en 2024, mais le risque microbien reste lié à des branchements défectueux. Aussi, en dépit des gros travaux

effectués par l'État et Paris pour assainir le fleuve, seules des zones protégées et traitées permettront, dans un premier temps, la baignade aux Parisiens. Car si une pluie violente de 20 mm amène subitement 2 millions de mètres cubes d'eau en ville, dont 70 % vont dans les égouts, ces derniers recueillent déjà les eaux usées et l'ensemble finit par se déverser dans la Seine.

REMETTRE EN ÉTAT LA BASE NAUTIQUE DE VAIRES (77)

L'île de loisirs de Vaires-sur-Marne, la plus vaste d'Ile-de-France, a accueilli les épreuves d'aviron et de canoë-kayak. Elle a dû concilier les aménagements liés aux JO tout en conservant ses espaces de loisirs situés dans un environnement naturel fragile. Un quart du site a été restructuré avec des conséquences dommageables : disparition des mares, des roselières, modification de la faune et de la flore. Des engagements ont été pris par l'État pour la remise en état du site, notamment de la berge nord, pour des compensations concrètes avec le remplacement des roselières détruites et pour un suivi des mesures par un écologue pendant cinq ans ; mais les nouvelles installations et la fréquentation future en hausse menacent l'équilibre d'une zone naturelle fragile, très fréquentée par les populations locales.

Une pétition de l'association des habitants de la ZAC des pêcheurs alerte sur l'insuffisante remise en état et les dommages causés à l'environnement naturel du site. https://www.change.org/Base_nautique_de_Vaires-sur-Marne



© Comité d'agglomération Paris Val de Marne

UNE ABERRATION ENVIRONNEMENTALE : LES JO D'HIVER 2030

Les Alpes françaises ont obtenu le 24 juillet 2024 les JO d'hiver pour 2030 sous réserve de la garantie financière de l'État. Déjà affecté par la réalité du réchauffement climatique, le modèle économique du ski est sous perfusion d'argent public (50 millions d'euros dans la neige artificielle de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et même politique de la part du département de la Haute-Savoie), tout en participant à la spéculation immobilière. FNE Haute-Savoie, FNE Savoie et les fédérations régionales PACA et Auvergne Rhône Alpes s'opposent à la tenue des JO d'hiver 2030. Les territoires alpins doivent au contraire amorcer leur transition écologique et faire évoluer leur modèle économique. Un collectif « Non aux JO Alpes » a lancé une pétition pour une consultation citoyenne.

Dossier coordonné par Muriel MARTIN-DUPRAY et Francis REDON

avec l'appui de Marie-José JAOUEN, Jean-François DUPONT, Olivier ANSART, Michel RIOTTOT et Gérard DER AGOBIAN.

Non à la dénaturation du laboratoire historique de Marie Curie !

Faute de classement du site historique du laboratoire de Marie Curie, situé à Paris, et malgré les demandes de ses descendants depuis plus de trente ans, les associations en appellent à la justice contre le projet d'agrandissement de l'Institut Curie du V^e arrondissement de Paris.



Pavillon © Baptiste Gianeselli



Vue du projet de bâtiment Claudius Regaud, à l'Institut Curie, à Paris © Institut Curie

Les associations SOS Paris, Sites & Monuments et des riverains ont déposé, le 14 janvier 2025, un recours contre le projet d'agrandissement de l'Institut Curie pour mise en péril de l'intégrité architecturale de l'Institut du radium, les laboratoires historiques des pavillons des Sources, Curie et Pasteur, ainsi que du jardin de Marie Curie. Ce projet porte atteinte à la mémoire de notre illustre Prix Nobel, celle de sa famille exceptionnelle (la seule au monde à compter cinq prix Nobel) et celle de femmes pionnières dans le domaine de la science. Il altère également la perspective de la rue d'Ulm sur le Panthéon. Marie Curie est seule au monde à avoir vu ses découvertes couronnées par deux prix Nobel, première femme à être entrée au Panthéon pour ses propres mérites. Irène et Frédéric Joliot-Curie, qui ont eu droit à des obsèques nationales, ont découvert, dans ces lieux menacés, la radioactivité artificielle qui leur a valu le prix Nobel de chimie.

UN SITE HISTORIQUE À CLASSER

Qui aurait pu imaginer que cet exceptionnel héritage mémoriel, historique et scientifique, intimement lié à Marie Curie, la plus grande

icône féminine française dans le monde avec Jeanne d'Arc, serait menacé par son propre légataire, l'Institut Curie, et ce, avec la bénédiction de nos gouvernants ?

L'Institut Curie souhaite créer de nouveaux locaux en s'agrandissant sur le site historique de l'Institut du radium. Si nous soutenons pleinement le développement de la recherche, nous estimons possible de respecter ce lieu. Ce projet pourrait, en effet, être réalisé ailleurs dans d'excellentes conditions, comme sur le site du nouveau Paris-Saclay Cancer Cluster (PSCC), situé à Villejuif, projet porté par l'État, dont l'Institut Curie est partenaire et où l'espace est disponible.

Dans un processus de surdensification délétère, ce projet d'extension sur cette parcelle déjà saturée du V^e arrondissement vise à « encapsuler », après avoir tenté de le faire démolir puis déplacer, le pavillon des Sources, l'un des bâtiments de recherche qui constituait le « laboratoire Curie ». Ce nouveau bâtiment massif, à l'architecture standard de cinq étages, dénaturera de manière irréversible l'harmonie d'ensemble des trois bâtiments, dont la disposition séparée a été

pensée par Marie Curie pour des raisons opérationnelles : le pavillon des Sources, le pavillon Curie (qui abrite le musée Curie) et le pavillon Pasteur, qui encadrent un petit jardin, auquel Marie Curie était très attachée et où se trouvent toujours les arbres qu'elle fit planter. Cet ensemble avait été construit par l'architecte Henri-Paul Nénot en 1915, sous les instructions de Marie Curie. Le classement de l'ensemble du site de l'Institut du radium a été demandé en vain par les descendants de la famille Joliot-Curie et les associations.

Par ce recours, soutenu par un financement participatif, les associations demandent que l'Institut Curie revienne à la raison, en choisissant pour abriter les travaux de ses chercheurs, un nouvel espace qui ne menace pas la mémoire de celle qui lui a donné son illustre nom.

Christine NEDELEC

Présidente de SOS Paris

Cliquez ici pour soutenir financièrement notre action (avec déduction d'impôt)

Mise en eau du premier casier pilote de La Bassée

Mercredi 15 janvier, l'établissement public Seine Grands Lacs inaugurerait en grande pompe (sic!), face à la presse, la mise en eau de son casier pilote anticrue sur la Seine, en amont de Montereau.

L'ouvrage, qui a coûté 114 millions d'euros, est en fait une gigantesque zone de 360 hectares, pris sur la zone humide de La Bassée, entourée d'une digue de 7,6 kilomètres. En cas de crue, des pompes seront mises en marche pour injecter dans cette zone 10 millions de mètres cubes d'eau. Cette opération doit permettre de baisser le niveau de la Seine en aval « jusqu'à 15 centimètres », selon un communiqué de presse, très optimiste.

Ce casier pilote fait partie d'un projet global de neuf casiers de retenue d'eau, contre lequel FNE Ile-de-France et FNE Seine-et-Marne ont déposé un recours en tribunal administratif, en 2021, en première instance auprès du tribunal administratif de Melun, contestant la déclaration d'utilité publique et l'autorisation environnementale accordées par le préfet. Ces recours n'étant pas suspensifs, les premiers travaux d'aménagement du casier « pilote » ont débuté le 13 octobre 2022. Les recours ont été rejetés en bloc en avril 2023 par le tribunal administratif de Melun. En conséquence, FNE Ile-de-France et FNE Seine-et-Marne ont déposé, en juillet 2023, deux nouveaux recours en appel auprès de la cour d'appel administrative de Paris, qui sont toujours en attente de jugement.

Il est encore temps de renoncer à construire les autres casiers. Pour lutter contre les inondations, nous voulons :

- la mise en place d'une étude de grande ampleur sur les extensions de zones naturelles d'expansion des crues sur tout le bassin versant ;
- l'arrêt complet des autorisations de permis de construire encore délivrées dans des zones inondables ;
- la désartificialisation des abords de la Seine et de ses affluents ;
- la restauration des capacités d'infiltration hydrique des terres agricoles de grandes cultures.



Jean-François DUPONT

Coprésident de **FNE Seine-et-Marne**

Trophées des communes engagées pour la santé et l'environnement Mercredi 4 juin 2025



L'Association des maires d'Ile-de-France organise, en 2025, un concours entre les collectivités territoriales de notre Région pour :

- valoriser le rôle des collectivités territoriales en matière de santé environnement ;
- mettre en lumière les actions innovantes portées par des collectivités franciliennes, notamment en intégrant l'approche « une seule santé » ;
- favoriser la diffusion et le partage des bonnes pratiques, dans l'optique d'inspirer les autres collectivités qui souhaiteraient s'engager dans une démarche de santé-Environnement.

Le concours récompensera les collectivités en fonction de leur nombre d'habitants.

Les catégories de prix :

- communes de moins 10 000 habitants ;
- communes entre 10 000 et 30 000 habitants ;
- communes entre 30 000 et 100 000 habitants ;
- communes de plus de 100 000 habitants ;
- intercommunalités.

Modalités du concours via un questionnaire en trois axes et un jury de spécialistes et de citoyens qui sélectionnera les communes.

- Axe 1 : les enjeux santé-environnement dans votre collectivité.
- Axe 2 : présentation d'actions emblématiques de votre collectivité.
- Axe 3 : gouvernance et moyens de la collectivité.

Les collectivités intéressées sont invitées à déposer leur dossier de candidature jusqu'au 24 mars 2025, en complétant le formulaire disponible en ligne au lien suivant : <https://fr.surveymonkey.com/r/53D2M8V>

La remise des prix

- Sur le salon de l'AMIF, le mercredi 4 juin, de 10 heures à 11 heures, à Paris Expo Porte de Versailles (Hall 6), Espace Agora.
- Remise d'un trophée matériel à chaque lauréat.

Les pesticides, un fléau dont nous pouvons nous passer

La France est le troisième pays d'Europe autorisant le plus grand nombre de pesticides et le deuxième en termes de volume absolu consommé. Les webinaires organisés par FNE national ont permis une mise à niveau du réseau sur les effets des pesticides, leur réglementation et les alternatives possibles.



© Christian Weiss

L'agriculture intensive est à l'origine d'une pollution aux pesticides de tous les milieux naturels. Les répercussions de cette pollution sur la santé humaine sont désastreuses. En première ligne se trouvent les agriculteurs, mais on estime à 38 milliards d'euros les coûts du traitement des maladies de la population générale dues aux pesticides dans l'Union européenne (BASIC, 2021). Les effets des pesticides sur les milieux naturels sont tout aussi préoccupants car ceux-ci sont responsables d'une chute de la biodiversité.

UN ENCADREMENT JURIDIQUE INSUFFISANT

Les substances actives composant les produits sont évaluées et autorisées au niveau de l'UE, avec comme objectif affiché de n'autoriser que les substances qui présentent un intérêt manifeste pour la production sans présenter d'effet notable sur la santé et l'environnement (Règlement 1107/2009). Ainsi, l'entreprise analyse les risques de la molécule, puis l'Autorité européenne de sécurité des aliments mène une évaluation scientifique indépendante donnant lieu à un avis public et la Commission européenne examine le dossier et délivre ou non une autorisation de mise sur le marché. Cela comprend plusieurs failles, notamment sur les données retenues par les entreprises dans leur évaluation des risques, la durée d'exposition testée et la non-évaluation de l'impact des coformulants (anti-mousse, antigel, surfactants) et de l'effet cocktail. Les formulations sont un des secrets industriels les mieux gardés et rendent difficile l'analyse de leurs effets sur l'environnement.

Les produits sont ensuite autorisés par les États membres. En France,

c'est l'Agence nationale de sécurité sanitaire qui est chargée de délivrer cette autorisation. Cependant, le ministère de l'Agriculture peut contourner des interdictions de produits grâce à la procédure de dérogation 120 jours... ce qui mène à des dérogations régulières, par exemple sur l'usage des néonicotinoïdes dans les cultures de betteraves sucrières. Ainsi, en France, les diverses versions du plan Ecophyto ont toutes échoué à réduire l'usage des pesticides.

QUELLE VOIE DE SORTIE?

Ce n'est pas une fatalité, comme nous le montre l'agroécologie qui parvient à se passer des pesticides en prenant soin des sols, notamment grâce à une rotation longue des cultures, une diversité cultivée, un maintien de la biodiversité, une mosaïque paysagère (haies) et une réduction de la fertilisation minérale. Toutefois, la bataille ne pourra être gagnée que si les produits issus de l'agroécologie rémunèrent suffisamment l'agriculteur car les rendements sont 30 à 40 % plus faibles qu'avec l'agriculture intensive. La qualité et la sécurité devront être financées.

Plusieurs expérimentations vont dans ce sens comme le fait Eau de Paris avec un dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) permettant aux agriculteurs dont les terres avoisinent les zones de captage de l'eau potable d'être accompagnés dans leur transition vers l'agroécologie. Il est urgent de multiplier les mesures de ce type pour faire respecter la priorité de la santé humaine et environnementale.

Clémentine HENNETIER

Animatrice de groupes de travail à [FNE Ile-de-France](#)



CHAMPS DE BATAILLE, L'HISTOIRE ENFOUIE DU REMEMBREMENT

Les auteurs d'*Algues vertes* se sont penchés sur le remembrement des terres agricoles, véritable révolution du monde agricole de 1945 aux années 1980. De dix millions de personnes en 1945, le monde agricole est passé à 600 000 en 2021. Des régions bocagères en Bretagne, Normandie, Champagne, Auvergne, Aquitaine... avec des fermes de 2 ha et moins, des champs très dispersés, ont regroupé les surfaces agricoles tout en éliminant haies et arbres fruitiers. Cela ne s'est pas fait sans tensions dans les villages, avec même avec des heurts et des violences policières d'où la migration des ruraux vers les villes et l'industrialisation du pays. Les rendements agricoles ont augmenté, mais la biodiversité florale et faunistique a baissé et les pollutions des sols et des eaux ont crû. À tel point qu'Edgar Pisani, le ministre de l'Agriculture qui a poussé à ces réformes, déclarait, en 2009 : « J'ai favorisé le développement d'une agriculture productiviste, ce fut la plus grosse bêtise de ma vie. »

Champs de bataille, l'histoire enfouie du remembrement d'Inès Léraud et Pierre Van Hove, La revue dessinée Éditeur Delcourt, 192 pages, 24€.

L'IMPOSTURE DU GRAND PARIS EXPRESS, UN ÉLÉPHANT BLANC QUI TROMPE ÉNORMÉMENT

« Quatre auteurs – Jacqueline Lorthiois, Harm Smit, Jean-Pierre Orfeuil, Jean Vivier – font un constat aussi accablant qu'implacable sur ce qui est présenté comme le chantier du siècle : le Grand Paris Express.

Rien ne leur échappe : dérapage financier, gares pharaoniques, obsession de l'attractivité pour un "Paris ville monde", fable de la diminution de l'automobile, lignes de métro en pleine campagne, "flou artistique" total sur les impacts écologiques, marchés verrouillés pour les géants du BTP, décalage abyssal de la dépense publique en miroir avec les budgets pour l'hôpital, l'école ou les familles... Enfin, plus grave, cette situation semble échapper à tout contrôle politique et une grande partie des éléments positifs annoncés sur ce projet est le fruit d'une torsion de la réalité qui va jusqu'au mensonge. »

D'après Xavier Capodano, patron de la librairie Le Genre urbain, spécialisée en urbanisme.

L'imposture du Grand Paris Express, un éléphant blanc qui trompe énormément de Jacqueline Lorthiois, Jean-Pierre Orfeuil, Jean Vivier et Harm Smit, 12€.

Liaison #206 - MARS 2025

liaison

DESIGNED BY TAURINE

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée Environnement

Publié avec le concours du conseil régional d'Ile-de-France

Directeur de publication : L. Blanchard

Comité de rédaction : J. Buisson, M. Colin, M. Denis, C. Giobellina, P. Latka, A. Le Manchec, I. Lledo, M. Martin-Dupray, J-P. Moulin, C. Nedelec, I. Nenner, F. Redon, M. Riottot, H. Smit, D. Védy.

Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS - 01 45 82 42 34
ISSN 2431-7888 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal : Mars 2025

N° Commission Paritaire : 0124 G 81563

Imprimé par Le Réveil de la Marne - 4 rue Henri Dunant, 51200 Epernay
Imprimé sur papier PEFC

Prix de vente du numéro : 5 euros



DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à *Liaison* (4 numéros par an)

Nom-Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Ci-joint un chèque de 20€ à FNE Ile-de-France, 2 rue du dessous des Berges 75013 Paris.